



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CONTES**

Décision n° 2024-04-05

OBJET :

Tarif du Foyer restaurant

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni à la Maison Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Francis Tujague, Président.

Etaient présents : TUJAGUE Francis, Président, COLOMBO Nicole, Vice-Présidente, AKEB Kader, EZINGEARD Nadine, CELESCHI Dominique, IRLES Fabienne, REBERAC Dominique, ANGELOZZI Alice, BOCQUET Maria

Absente représentée : VANNUCCI Malika

Etaient excusés : COUDON Christiane, ALUNNI Charles, RAYBAUT Annie

Le Quorum est atteint.

Mme IRLES Fabienne a été nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle que le tarif du repas au foyer restaurant a été fixé à 10 euros par délibération du 3 Avril 2023.

Il propose de maintenir ce tarif.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT
ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE de maintenir le tarif du repas au foyer restaurant à **10 euros** par participant.

Les sommes perçues seront versées sur l'article 7066.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Fabienne IRLES

Le Président,

Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260600366-20240412-2024-04-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 23/04/2024

Le Président, Francis Tujague